

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Zone Industrielle Dijon-Longvic - Cession d'un terrain à la société "GROUPE TROUILLET"

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, et en vue de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a procédé en 2006, à l'acquisition sur le groupe IFF, de plusieurs parcelles de terrain situées en zone d'activités de Dijon-Longvic d'une superficie totale d'environ 5 ha.

Le Groupe « TROUILLET » souhaite implanter sur cette zone une agence Trouillet Services dans une stratégie de développement du maillage du territoire. Les prestations proposées par Trouillet Services sont : le dépannage et la carrosserie, les pièces détachées et la location ou la vente de véhicules d'occasion.

Le projet représente un investissement de l'ordre de 1,5M€ à 2M€, et le recrutement de 5 personnes avec à moyen terme le doublement de l'effectif.

C'est pourquoi le Groupe Trouillet a sollicité du Grand Dijon, l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 12 000 m² située allée du 22 janvier 1993 à Longvic.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la recherche de nouvelles implantations développant des activités et des services complémentaires à celles existantes sur la zone industrielle, et de l'emplacement en retrait du boulevard Eiffel, qui ne bénéficie pas d'une visibilité commerciale par rapport aux principaux axes de communication. Il est proposé de céder au Groupe Trouillet, avec faculté de substitution, un tènement foncier, issu de la division de parcelles cadastrées section BV n°50 et 55, moyennant le prix de 30 € HT le m², inférieur à l'évaluation de France Domaine qui estime la valeur du bien à 40 € HT le m².

Cette cession se traduira par l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente assortie de conditions suspensives liées, notamment à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours et obtention d'un financement.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la cession au profit du Groupe Trouillet, représenté par Monsieur Eric Trouillet, d'un tènement foncier sur la commune de Longvic - boulevard Eiffel en zone industrielle de Dijon-Longvic, d'une superficie d'environ 12 000 m², issue de la division de parcelles cadastrées BV50 et 55 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix de 30 € HT/m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse synallagmatique de vente, puis par acte notarié ;
- **d'approuver** le projet de promesse synallagmatique de vente, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom du Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 19 PROCURATIONS